



Réunion n°1 du CES Bretagne

23 Juin 2018 - Stade de Kercado Vannes

Présents: Jean-Marc BERAUD (Président LBA), Didier RUEL (Président CES Bretagne), Alain TALARMIN (Vice-Président LBA, Président CSO), Mathieu BERTIN (référént CES 29), Clément BAJON (Directeur Administratif LBA).

Intervention du Président

Le Président du CES Bretagne ouvre la réunion en précisant que le CES Bretagne existe depuis 2003. Un gros travail a été réalisé depuis.

Organisation du CES Bretagne

Mise en place de référents dans les départements de notre territoire pour être au plus près du terrain et se partager les stades :

- Côtes d'Armor : en recherche
- Finistère : Mathieu Bertin
- Ille-et-Vilaine : Hervé Le Floch
- Morbihan : Pierre-Yves Harscouet

Les documents ont été envoyés aux référents départementaux pour avoir une ligne directrice de suivi de l'état des stades. Les principaux interlocuteurs des référents sont les maîtres d'ouvrages (les propriétaires des stades).

Il faut sensibiliser les présidents des comités départementaux, suite à la diffusion des PV de Juge Arbitre sur les différentes compétitions pour tous travaux susceptibles d'arriver.

Faire attention, à la bonne transmission des PV de Juge Arbitre : CD, CSO, CES.

Fonctionnement du CES

Pour tout déplacement des référents sur les stades, les notes de frais doivent être envoyées à Didier Ruel pour validation avant envoi à la comptabilité LBA suivant la circulaire financière LBA disponible sur le site de la Ligue.

La mise en œuvre de l'équipe se fera en Septembre 2018, un effort est à faire sur les départements du 29 et du 35. Au 31 Décembre 2018, tous les stades devront être dans les « clous ».

Le Classement des stades est désormais aligné sur celui de l'IAAF



Questions diverses

- Les petits stades, sont-ils tous bien référencés et répertoriés ?

Oui normalement, ils apparaissent dans le répertoire des équipements en EI (Espace d'Initiation).

Didier fera parvenir la liste complète des stades classés en Bretagne aux référents et membres de la commission.

- En cas d'anomalie sur un équipement : prévenir rapidement le CES, être vigilant si le stade devient dangereux

- Le Stade de Montfort-sur-Meu, en cours de travaux, problèmes au niveau des passages de câbles, voir avec le maître d'ouvrage sur les possibilités d'intervention auprès du maître d'œuvre. Si anomalie sur des travaux récents, ne pas oublier qu'il y a la décennale.

- Les Classements : Un stade 400m de 8 couloirs avec ou sans tribune est classé au même niveau (National). Peut-être ajouter dans le cahier des charges des championnats régionaux sur piste, qu'une tribune est une condition sine qua none pour le recevoir.

Il faut être vigilant sur les stades non classés où ont lieu des compétitions (Combours, Bréquigny).

Conclusion

Pour conclure, le plus important est d'échanger entre référent pour se tenir informé. Après réception du listing des stades classés à jour, il pourra être utile de prévenir les communes du non-classement de leur stade.

2 réunions seront organisées par an : en avril et en septembre

Prochaine réunion du CES : mi-septembre 2018